



Communiqué de presse de la Fédération Française d'Addictologie

Paris, le 5 septembre 2019

Alcool dans les stades : le Premier Ministre confirme le maintien de la loi Evin

Dans un courrier adressé le 2 septembre 2019 au Président de la FFA, le Pr Benyamina, le cabinet du Premier Ministre confirme officiellement que le Gouvernement n'entend pas proposer de modification de la loi Evin pour généraliser la vente d'alcool dans les stades (voir en annexe).

Rappelons que cette proposition avait été faite par un groupe de députés, sous le prétexte ahurissant de la justice sociale, mais en fait pour satisfaire le lobby alcoolier, et à terme revenir sur l'interdiction du sponsoring sportif par les marques d'alcool prévue par la loi pour protéger la jeunesse d'une incitation à consommer.

Comme nous l'avons écrit, c'est la première fois en 25 ans qu'une offensive du lobby alcoolier est enrayée par une mobilisation associative.

Contact Presse

Pr Amine BENYAMINA, Président de la Fédération Française d'Addictologie – ffa@larbredecomm.fr

La FFA réunit la plupart des associations professionnelles intervenant dans les champs des addictions

Addictolib - Alliance contre le Tabac - Alcool Assistance - Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et Addictologie - Association des Structures Publiques de Soins en Addictologie - Autosupport des Usagers de Drogues - Collège Professionnel des Acteurs de l'Addictologie Hospitalière - Collège Universitaire National des Enseignants d'Addictologie - Coordination Nationale des Réseaux de Microstructures - ELSA France - Fédération Nationale des Etablissements de Soins et d'Accompagnement en Addictologie - Groupe d'Etude, de Recherche en Toxicomanie en Milieu Carcéral - Institut de Recherche et d'Enseignement des Maladies Addictives - Réseau des Etablissements de Santé pour la Prévention des Addictions - SAFE - Société d'Addictologie Francophone - Société Française d'Alcoolologie - Société Francophone de Tabacologie - SOS Addictions

PREMIER MINISTRE

Le Chef de Cabinet

Paris, le - 2 SEP. 2019

Références à rappeler :
CAB/2019D/18888 - MMP

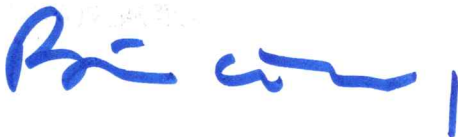
Monsieur le Président,

Vous avez souhaité rencontrer le Premier ministre afin de lui faire part de vos inquiétudes relatives à la proposition parlementaire de réintroduire la vente et la consommation d'alcool dans les stades.

Monsieur Édouard PHILIPPE a pris connaissance avec attention de votre démarche et des arguments qui la motivent.

Le Premier ministre tient à vous confirmer, ainsi que l'ont fermement exprimé Madame Agnès BUZYN, Ministre des solidarités et de la santé, et Madame Roxana MARACINEANU, Ministre des sports, que le Gouvernement n'envisage pas de modifier la réglementation en vigueur relative à l'interdiction de vente d'alcool dans les stades, telle qu'inscrite dans la loi Évin.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de mes salutations les meilleures.



Anne CLERC

Professeur Amine BENYAMINA
Président de la Fédération française d'addictologie
Psychiatrie et addictologie, CERTA, Pavillon Galilée
Hôpital Paul Brousse
12 avenue Paul Vaillant-Couturier
94804 VILLEJUIF CEDEX